

REGLEMENT DES AUDACITY AWARDS 2022

Article 1 : Présentation des Audacity Awards

Les Audacity Awards ont été créés en 2011 sous l'impulsion de la CARENE à travers sa marque économique de territoire Saint-Nazaire Audacity ; avec le soutien particulier du Centre d'Initiatives Locales (CIL), et de ses partenaires TOTAL, AIRBUS, Les chantiers de l'Atlantique, la CARENE, Cap Atlantique et la CCI Nantes Saint-Nazaire, et depuis 2017, IDEA Groupe.

Son objectif : détecter les talents locaux, les aider à se faire connaître et s'appuyer sur leurs projets innovants et audacieux pour promouvoir le territoire.

A travers cette démarche, Saint-Nazaire Audacity et ses ambassadeurs apporteront leur soutien aux projets retenus en contribuant au développement et à la visibilité de ces derniers. Ainsi, les gagnants se verront récompenser :

- d'un chèque de 2 000€,
- d'un accompagnement par la CCI Nantes St Nazaire (un an d'accompagnement Starter),
- d'un diagnostic approfondi d'Atlanpole pouvant déboucher sur un accompagnement,
- de la mise en relation (ex : Airbus et Total Développement),
- de la visibilité (vidéo promotionnelle, encarts presse, interventions au SDE Nantes, page sur le site internet de la CARENE, book des lauréats).

Les participants seront conviés à une soirée de remise de prix le 22 novembre 2022.

Article 2 : Les participants

Est éligible tout projet porté par une personne, physique ou morale de 18 ans ou plus respectant l'ensemble des critères suivants :

- **#1 - Localisation du projet** : le siège social, la domiciliation ou l'activité principale sont situés dans l'arrondissement de Saint-Nazaire (incluant Cordemais et Saint Etienne de Montluc)



- **#2 – Antériorité du projet** : Les projets présentés doivent être en cours de développement depuis **2 ans, au maximum**. Plusieurs cas de figures sont possibles :
 - Mon projet a été initié avant le 01 octobre 2020 mais ses statuts ont été déposés après cette date
 - Mon projet est présenté par une entreprise ou structure créée après le 01 octobre 2020
 - Mon projet ne possède pas encore de statuts (structure juridique non-crée)
 - Le projet est développé depuis moins de deux ans mais dans le cadre d'une entreprise préexistante

#3 – Typologie des candidat.es : La participation à ce concours est réservée :

- Aux associations,
- TPE, PME/PMI ou entreprises indépendantes de moins de 250 salariés
- Aux porteurs de projets n'ayant pas encore de statuts mais s'inscrivant dans une perspective de création d'activité quelle que soit sa future forme juridique.

Les candidat.es sélectionnés par le comité de pré sélection*¹ ne peuvent se présenter qu'une seule fois aux Audacity Awards pour un projet strictement identique.

Les lauréats ne pourront pas se représenter durant une période de 2 années suivant l'obtention du prix. Après ce délai, s'ils se représentent, le projet doit être différent du projet lauréat.

Article 3 : Les catégories

Les candidat.es s'inscrivent dans différentes catégories selon les spécificités des projets qu'ils présentent, à savoir :

- **Défi innovation sociale** :

Projet ou action générant plus de lien social, de diversité, de prévention, d'équité, d'inclusion ou répondant à une demande non couverte relevant de l'intérêt général.

- **Défi transition écologique** :

Nouvelle organisation, action, produit ou service (marchand ou non marchand) contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie de l'entreprise ou du particulier (ou à produire de l'énergie renouvelable), les déchets, les risques technologiques et à prévenir les risques naturels... Les innovations en matière de transport, de procédés de fabrication, de matériaux, de communication, etc. sont éligibles.

¹ Cf article 5

- **Défi service innovant :**

Nouveau service à l'entreprise et/ou au particulier, répondant à une demande identifiée, ouvrant de nouveaux marchés. La valeur ajoutée provient d'une compétence « métier » qui peut éventuellement utiliser le numérique, pour se diffuser ou améliorer sa performance ou son efficacité.

- **Défi produit innovant :**

Nouveau produit répondant à une demande identifiée, ouvrant de nouveaux marchés ; les innovations design, fonctionnalités, matériaux, marketing (dont procédés commercialisation) sont éligibles.

- **Défi transition numérique :**

Nouveau produit ou service à destination des entreprises et/ou des particuliers dont la proposition de valeur principale est issue d'une solution numérique (plateforme, application, logiciel). La concrétisation du projet passe essentiellement par des développements informatiques, l'acquisition et la structuration de données et le design d'interfaces digitales.

En cas de doute, un candidat peut s'inscrire dans plusieurs catégories pour le même projet. Néanmoins, il ne pourra être retenu lors du comité de pré sélection composé d'experts que pour une seule catégorie. Le jury se réserve donc la possibilité de changer une candidature de catégorie s'il le juge pertinent. Le jury se donne également la possibilité de réorganiser les catégories en cas de nécessité (insuffisance de dossiers dans une catégorie ...).

Article 4 : Le jury

Le jury est composé de représentants des partenaires, d'experts thématiques et de l'innovation, de dirigeants et de représentants d'acteurs locaux.

Chaque membre du jury est porteur d'une voix. Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel. En cas de débat la décision est portée par le/la président.e du jury.

Les candidatures remplies par les participants ainsi que les délibérations des jurys sont confidentielles. Les personnes ayant à en connaître le contenu, sont tenues au secret professionnel le plus strict et signent un engagement personnel de confidentialité.

Article 5 : La sélection des dossiers et des lauréats

Seront examinés les dossiers portés par des candidat.es éligibles (répondant aux critères définis à l'article 2 du présent règlement) et ayant déposé leur dossier sur le site <https://www.agglo-carene.fr/audacity-awards/candidature-audacity-awards-2022> avant le 11 septembre 2022 à minuit. Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

L'éligibilité des dossiers de candidatures est examinée par un comité de pré-sélection composé de membres de la direction du développement économique de la CARENE puis les dossiers sélectionnés sont présentés par les candidat.es par audition devant un jury.

Le jury de sélection se tiendra physiquement à Saint Nazaire au mois d'octobre 2022. Les candidat.es convoqués devront être physiquement présent.es aux auditions. Afin de garantir l'égalité des chances entre candidat.es, il ne sera pas possible de participer via visioconférence.

La sélection des lauréats se fait par analyse de la qualité du projet développé, de son caractère innovant, audacieux (qui ont osé relever un défi), de son impact en termes de rayonnement territorial et également par évaluation de la faisabilité du projet ou de l'activité.

La soirée de remise des prix se tiendra le 22 novembre 2022.

Article 6 : Les prix

Chaque lauréat de chaque catégorie se verra attribuer :

- un chèque de 2 000€,
- un accompagnement par la CCI Nantes St Nazaire (un an d'accompagnement Starter),
- un diagnostic approfondi d'Atlanpole pouvant déboucher sur un accompagnement,
- de la mise en relation (ex : Airbus Développement et Total Développement),
- de la visibilité (vidéo promotionnelle, encarts presse, interventions au SDE Nantes, page sur le site internet de la CARENE, book des lauréats).

L'organisation des Audacity Awards se réserve la possibilité d'ajouter d'autres dotations financières ou en nature dans le cas où de nouvelles possibilités de prix viendraient s'ajouter aux récompenses actuelles.

Le jury se réserve la possibilité de décerner un ou plusieurs « prix spéciaux » pour distinguer des projets ou des candidat.es remarquables. A contrario, le jury se réserve la possibilité de ne pas remettre de prix dans l'une des catégories citées s'il estime que les dossiers présentés ne sont pas conformes aux attentes définies par ce règlement, ou si le nombre de dossiers présentés est insuffisant.

Article 7 : Candidatures, renseignements, inscriptions

Tous les renseignements relatifs au concours sont accessibles sur le site internet dédié : <https://www.agglo-carene.fr/audacity-awards>

Les inscriptions sont gratuites. Elles se réalisent à partir de la plateforme web dédiée, par le remplissage du formulaire de candidature en ligne.

Le dossier de candidature doit être déposé avant le 11 septembre 2022 à minuit sur <https://www.agglo-carene.fr/audacity-awards/candidature-audacity-awards-2022>

Article 8 : Calendrier

20 juin 2022 : lancement du concours

11 septembre 2022 : date limite de dépôt des candidatures

18 ou 20 octobre 2022 : jury de sélection des lauréats (*date et lieu à confirmer*)

22 novembre 2022 : remise des Audacity Awards

Article 9 : Dispositions diverses

Tout participant aux Audacity Awards s'engage à :

- prendre connaissance et accepter sans réserve le présent règlement,
- faire état des droits de propriété intellectuelle dont il ne serait pas l'unique détenteur au regard du projet présenté ;
- déclarer si son projet n'est pas sa seule propriété intellectuelle,
- participer aux jurys, ainsi qu'aux remises de prix
- renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours et les décisions des jurys
- accepter le prix sous sa forme attribuée qu'il soit en numéraire ou en nature
- accepter par avance la diffusion des photographies prises à l'occasion des jurys et de la remise des prix.